

# Demande d'acquisition de la nationalité Française par décret

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR (à classer dans l'ordre suivant)

**MERCI DE BIEN VOULOIR PRÉSENTER VOTRE DOSSIER DANS L'ORDRE DE LA LISTE CI-DESSOUS, DE COCHER CHAQUE PIÈCE JUSTIFICATIVE ANNEXÉE ET DE JOINDRE LA PRÉSENTE LISTE EN PREMIÈRE PAGE DE VOTRE DEMANDE IMPORTANT : J'attire votre attention sur la vigilance que vous devez porter à la constitution de votre dossier. En cas d'absence d'un document, votre dossier vous sera retourné pour complétude.**

Tout document rédigé en langue étrangère doit être traduit en Français par un expert assermenté (fournir l'original + la traduction).

Fournir impérativement les originaux lorsqu'ils sont demandés, sinon votre dossier vous sera renvoyé non traité.

DOCUMENTS DE BASE	Original	Copie
<b>Cerfa n° 12753*02</b> de demande d'acquisition de la nationalité française <u>daté et signé</u>	<input type="checkbox"/> 2	
Le cas échéant, la demande de francisation CERFA n°65-0054 et/ou la demande de choix d'un nom de famille pour votre 1er enfant mineur CERFA n° 15286*01	<input type="checkbox"/> 1	
<b>55 euros de timbres fiscaux</b>		
<b>2 photographies</b> d'identité format 35x40 mm, tête nue, portant votre nom, prénom(s) et date de naissance au verso	<input type="checkbox"/> 2	
Une grande enveloppe « lettre suivie » 500 grammes vierge en format A4 et affranchie au poids du dossier	<input type="checkbox"/> 1	
1 enveloppe timbrée à votre adresse au tarif en vigueur	<input type="checkbox"/> 1	
Le cas échéant, la photocopie de la décision rendue sur votre précédente demande d'acquisition de la nationalité française		<input type="checkbox"/> 1

### ÉTAT CIVIL :

- Les actes d'état civil doivent être fournis en original.  
 - Les actes d'état civil délivrés par l'administration française doivent dater de moins de 3 mois mais pas de date de validité pour les actes d'état civil provenant de l'étranger.  
 - Pour tout acte délivré en langue étrangère, vous devez obligatoirement joindre une traduction produite en originale établie par un traducteur agréé.  
 - Les actes d'état civil de certains pays doivent être revêtus d'une légalisation ou apostille (voir ambassade ou consulat du pays d'origine). Voir liste des pays pour légalisation ou apostille  
 - Si vous êtes réfugié ou apatride, vous devez fournir les pièces d'état civil délivrées par l'Office Français de protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA).

<i>Dans tous les cas</i>	Original	Copie
- Original de l'acte de naissance délivré par l' OFPRA pour les réfugiés - Original de la copie intégrale de l'acte de naissance avec indication du nom des père et mère, délivré par l'officier d'état civil du lieu où l'acte de naissance est conservé. - Si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant, légalisation <input type="checkbox"/> ou apostille <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	
Tout document relatif à l'état civil de vos parents (acte de naissance, mariage... précisant leurs dates et lieux de naissance). - Si en langue étrangère : <u>traduction en original</u> par un traducteur agréé <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/> 1
Le cas échéant, tout document justifiant d'une modification de votre nom.		<input type="checkbox"/> 1
Tout document justifiant de votre nationalité au regard de la loi de votre pays d'origine (par exemple, copie du passeport.).		<input type="checkbox"/> 1
<i>Si vous êtes marié(e) :</i>	Original	Copie
<b>Si mariage en France</b> : original de la copie intégrale de l'acte de mariage délivré depuis moins de 3 mois par l'officier d'état civil de la commune du lieu de célébration.	<input type="checkbox"/> 1	
<b>Si mariage à l'étranger</b> : original en langue étrangère. - <u>traduction en original</u> par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant, <u>légalisation</u> <input type="checkbox"/> ou <u>apostille</u> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	
<b>Si mariage à l'étranger avec un ressortissant français</b> : transcription de l'acte de mariage délivré par le Service Central d'État Civil.	<input type="checkbox"/> 1	
<b>Si vous êtes réfugié(e)</b> fournir un certificat de mariage délivré par l'OFPRA.	<input type="checkbox"/> 1	
<i>Si vous êtes divorcé(e) : En cas d'unions précédentes, pour chaque mariage :</i>	Original	Copie
- Original de la copie intégrale des actes de mariage précédents. - Si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant, légalisation <input type="checkbox"/> ou apostille <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	

Preuve de la dissolution des mariages : - Pour les divorces prononcés en France : <u>Si le mariage a eu lieu en France</u> : - l'original de la copie intégrale de votre acte de mariage portant mention de votre divorce - la copie du jugement de divorce  <u>Si le mariage a eu lieu à l'étranger</u> : la photocopie du jugement de divorce avec certificat de non appel attestant le caractère définitif de la dissolution du mariage. - Pour les divorces prononcés à l'étranger : Photocopie de l'acte de divorce. Si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1  <input type="checkbox"/> 1  <input type="checkbox"/> 1
<b>Si vous êtes séparé(e) :</b>	<b>Original</b>	<b>Copie</b>
Décision de séparation de corps ou ordonnance de non-conciliation ou acte de répudiation.		<input type="checkbox"/> 1
<b>Si vous êtes veuf ou veuve :</b>	<b>Original</b>	<b>Copie</b>
Fournir les pièces demandées à la rubrique « si vous êtes marié(e) » ou le cas échéant à la rubrique « si vous avez conclu un PACS »	<input type="checkbox"/> 1	
- <b>Et</b> l'original de la copie intégrale de l'acte de décès avec original. - Si en langue étrangère : <u>traduction en original</u> par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant, <u>légalisation</u> <input type="checkbox"/> ou <u>apostille</u> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	
<b>Si vous avez conclu un PACS :</b>	<b>Original</b>	<b>Copie</b>
Un récépissé d'enregistrement délivré par le tribunal d'instance.		<input type="checkbox"/> 1
<b>Si vous avez des enfants mineurs (domiciliés en France ou à l'étranger).</b>	<b>Original</b>	<b>Copie</b>
Original de la copie intégrale des actes de naissance des enfants (mineurs). - Si en langue étrangère : traduction en original par un traducteur agréé <input type="checkbox"/> - Et le cas échéant, légalisation <input type="checkbox"/> ou apostille <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	
Pour les enfants de moins de 18 ans scolarisés : certificat de scolarité pour l'année en cours	<input type="checkbox"/> 1	
Pour les enfants non scolarisés : photocopie du carnet de santé (1ère page « identité » et page « vaccinations »), ou attestation de présence en crèche. - Jugement statuant sur la garde de l'enfant, le cas échéant,		<input type="checkbox"/> 1
Si votre enfant est réfugié, original récent du certificat de naissance délivré par l'OFPPA.	<input type="checkbox"/> 1	
Pour les enfants adoptés : copie du jugement d'adoption attribuant l'autorité.		<input type="checkbox"/> 1

<b>CASIER JUDICIAIRE</b>	<b>Original</b>	<b>Copie</b>
Si vous résidez depuis moins de 10 ans en France, un original du casier judiciaire étranger de tous les pays dans lesquels le vous avez séjourné. - Si en langue étrangère : <u>traduction en original</u> par un traducteur agréé <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	
Ce document n'est pas exigé pour les réfugiés et les apatrides protégés par l'Office français de protection des réfugiés et apatrides et pour les personnes entrées en France durant leur minorité		

<b>CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE : Les attestations de l'OFII ne sont pas recevables.</b>	<b>Original</b>	<b>Copie</b>
<b>Vous devez produire votre diplôme ou votre attestation en original accompagné de sa photocopie, laquelle sera intégrée dans votre dossier.</b> Tout demandeur doit justifier d'une connaissance de la langue française caractérisée par la compréhension des points essentiels du langage nécessaire à la gestion de la vie quotidienne et aux situations de la vie courante ainsi que par la capacité à émettre un discours simple et cohérent sur des sujets familiers dans ses domaines d'intérêt. Son niveau est celui défini par le niveau B1 oral du Cadre européen commun de référence pour les langues.		
- un diplôme délivré par une autorité française, en France ou à l'étranger, sanctionnant un niveau au moins égal au V bis de la nomenclature nationale des niveaux de formation	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1
<b>ou</b> un diplôme attestant d'un niveau du français au moins égal au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1
<b>ou</b> une attestation en cours de validité du test de connaissance du français (TCF) délivrée par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP)	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1
<b>ou</b> une attestation en cours de validité du test d'évaluation de français (TEF) de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCI de Paris)	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 1
<b>RÉSIDENCE/SÉJOUR</b>	<b>Original</b>	<b>Copie</b>

Photocopie recto-verso de votre titre de séjour en cours de validité, et à l'adresse actuelle.	<input type="checkbox"/>	1
Si vous êtes ressortissant européen non soumis à l'obligation de détention d'un titre de séjour : Photocopie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.	<input type="checkbox"/>	1
Photocopie recto-verso du titre de séjour de votre conjoint(e) ou concubin(e) ou de sa carte nationale d'identité, s'il ne s'associe pas à votre demande.	<input type="checkbox"/>	1
Si vos parents vous prennent en charge : Photocopie recto-verso du titre de séjour ou de leur carte nationale d'identité.	<input type="checkbox"/>	1
Décision autorisant l'entrée en France des membres de la famille (certificat délivré par l'Office Français de l'Immigration).	<input type="checkbox"/>	1

<b>SITUATION PROFESSIONNELLE ET RESSOURCES</b>	<b>Original</b>	<b>Copie</b>
<p><b>Si vous êtes salarié :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Copie du contrat de travail dans son intégralité avec la date d'embauche, l'activité exercée et le salaire.</li> <li>- Les 3 derniers bulletins de salaire.</li> <li>- Les certificats de travail concernant les 3 dernières années ou l'historique des missions d'intérim sur les 3 dernières années.</li> <li>- En cas de mariage, Pacs ou concubinage, <u>les 3 derniers bulletins de salaire</u> du conjoint ou concubin et <u>ses 3 derniers avis d'imposition.</u></li> </ul>		<input type="checkbox"/> 1 de chaque document
<p><b>Si vous êtes demandeur d'emploi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les justificatifs d'inscription à Pôle emploi.</li> <li>- Les 3 derniers bordereaux de versement des indemnités.</li> <li>- Tous justificatifs de votre activité professionnelle, si possible au cours des 3 dernières années.</li> </ul>		<input type="checkbox"/> 1 de chaque document
<p><b>Si vous êtes stagiaire de la formation professionnelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une attestation de l'organisme de formation mentionnant les dates de début et fin de stage.</li> <li>- Le dernier bulletin de rémunération.</li> <li>- Le cas échéant, tous justificatifs de votre activité professionnelle, si possible au cours des 3 dernières années.</li> </ul>		<input type="checkbox"/> 1 de chaque document
<p><b>Si vous êtes commerçant, artisan, exploitant agricole, gérant:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'extrait d'immatriculation au registre du commerce ou des métiers.</li> <li>- Les statuts de la société pour les dirigeants ou associés.</li> <li>- Le bilan financier des 3 derniers exercices.</li> <li>- Le bordereau de situation fiscale de la société dont vous êtes soit actionnaire, soit gérant.</li> </ul>		<input type="checkbox"/> 1 de chaque document
<p><b>Si vous exercez une profession libérale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une copie de l'inscription à l'ordre professionnel.</li> <li>- un justificatif des ressources des 3 dernières années.</li> </ul>		<input type="checkbox"/> 1 de chaque document
<p><b>Si vous êtes lycéen ou étudiant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le certificat de scolarité ou la carte d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année en cours.</li> <li>- Les justificatifs des diplômes de l'enseignement supérieur obtenus en France.</li> <li>- Si vous êtes boursier, une attestation indiquant le montant de la bourse.</li> <li>- Si vous êtes pris(e) en charge par vos parents, photocopie (recto-verso) de leur titre de séjour ou de leur carte nationale d'identité et de leur dernier avis d'imposition ou de non-imposition. S'ils résident à l'étranger, un justificatif des versements.</li> <li>- Si vous êtes contractuel de l'enseignement, les contrats, le cas échéant, sur les 3 dernières années.</li> </ul>		<input type="checkbox"/> 1 de chaque document
<p><b>Si vous bénéficiez de revenus mobiliers ou immobiliers en France ou à l'étranger :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une déclaration datée et signée précisant la nature, l'origine et l'évaluation de votre patrimoine.</li> <li>- Une attestation bancaire précisant le montant des revenus de votre patrimoine et/ou le montant et la périodicité des versements si vous avez des revenus provenant de l'étranger.</li> <li>- Si vous louez des biens immobiliers, la copie du ou des contrats de bail.</li> </ul>		<input type="checkbox"/> 1 de chaque document
<p><b>Si vous êtes handicapé ou en invalidité</b></p>		

- La décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées en cours de validité mentionnant le taux d'invalidité, une attestation de travail en structure de travail protégé.		<input type="checkbox"/> 1
- Le cas échéant, une carte d'invalidité.		<input type="checkbox"/> 1
- Copie de la carte d'invalidité.		<input type="checkbox"/> 1
- Le bordereau de versement d'une pension ou d'une allocation d'invalidité.		<input type="checkbox"/> 1
<b>Si vous êtes retraité :</b>		<input type="checkbox"/> 1 de chaque document
- Le titre de pension et le dernier bordereau de versement.		
<b>Si vous percevez des allocations (familiales, APL, autres...)</b>		
- Le dernier bordereau de versement des allocations familiales, de l'allocation logement, du revenu de solidarité active, etc....		<input type="checkbox"/> 1
<b>Si vous louez des biens immobiliers :</b>		
- La copie du ou des contrats de bail.		<input type="checkbox"/> 1
<b>Ressources de votre conjoint, concubin ou un tiers :</b>		
- 3 derniers bulletins de salaire.		<input type="checkbox"/> 1
- copie du contrat de travail.		<input type="checkbox"/> 1
- Les 3 derniers avis d'imposition.		<input type="checkbox"/> 1

SITUATION FISCALE	Original	Copie
<b>Le bordereau de situation fiscale, modèle P. 237</b> , daté de moins de 3 mois portant sur les 3 dernières années Ce document est délivré par la direction des finances publiques dont vous dépendez sur présentation des avis d'imposition précités. L'adresse est sur votre avis d'imposition.	<input type="checkbox"/> 1	
Les avis d'imposition ou de non-imposition des 3 dernières années accompagnés des bulletins de salaire de novembre et décembre correspondant à ces 3 années ;		<input type="checkbox"/> 1
En cas de mariage, Pacs ou concubinage, les avis d'imposition ou de non-imposition des 3 dernières années de votre conjoint, concubin, ou pacsé, accompagnés des bulletins de salaire de novembre et décembre		<input type="checkbox"/> 1

DOMICILE	Original	Copie
<b>Si vous êtes locataire :</b> - Contrat de location. - 3 dernières quittances de loyer - dernière facture d'électricité ou de téléphone.		<input type="checkbox"/> 1 de chaque document
<b>Si vous êtes propriétaire :</b> L'attestation de propriété délivrée par le notaire.		<input type="checkbox"/> 1
<b>Si vous êtes hébergé(e) :</b> - Une attestation d'hébergement. - Un justificatif de l'identité de la personne qui vous héberge. - Un justificatif de domicile récent de la personne qui vous héberge.		<input type="checkbox"/> 1 de chaque document

SITUATION MILITAIRE	Original	Copie
Pour les anciens combattants et les légionnaires, un état des services, les décorations et citations obtenues.		<input type="checkbox"/> 1

Votre dossier **complet** est à transmettre par voie postale à l'adresse suivante :

**PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**  
**Plateforme régionale des naturalisations – dépôt de dossier**  
6 quai Ceineray  
44000 Nantes